

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023_080-DE
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept novembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 6

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Marie FESTA, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 5

Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN, Mme Marie FESTA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire), M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Convention de servitudes Enedis – Parcelles D2052, D2048 – Secteur Gendarmerie

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie d'une demande d'Enedis dans le cadre d'une convention de servitudes sur les parcelles D2052 et D2048 sur le secteur de la gendarmerie. Cette dernière porte sur le raccordement de la nouvelle gendarmerie. Les travaux ont été réalisés en 2018 mais une régularisation administrative doit être opérée avec cette convention. Un acte notarié sera réalisé par la suite.

Rappelle que les services d'Enedis nous proposent la signature d'une convention de servitudes pour régulariser cette situation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le budget primitif 2023,
Vu la convention avec Enedis ;

Considérant la nécessité de prendre une convention de servitudes entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et les services d'Enedis dans le cadre des interventions sur le réseau de distribution d'électricité sur le secteur de la Gendarmerie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20231122-2023_080-DE
Reçu le 24/11/2023



« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Membres en exercice : | 19 | Pour : | 18 |
| Membres présents : | 13 | Abstention : | 0 |
| Membres représentés : | 5 | Contre : | 0 |

Transmis en Préfecture le : 24 NOV. 2023
Affiché ou publié le : 24 NOV. 2023

Ainsi fait et délibéré le 22 novembre 2023
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK